



**COMPTE RENDU DE SÉANCE
du conseil municipal du 13 décembre 2021**

Séance du 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le treize décembre à 19 h 05

Le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 7 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX, Maire.**

Présents :

Mmes, Mrs AGRAIN Christian, BOSDECHER Nicole, BRUN-AUBERT Chantal, COFFY Valérie, DESSIMOND Jean Paul, ENJOLRAS Fernand, GAYTE Catherine, MAROKIAN David, MARTEL Franck, PALHIÈRE Jean Louis, RAMADIER Lionel, ROCHER Marielle SENTENAT Ginette, THERME Roselyse, VALLADIER Georges, VIDIL Raymonde,

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme Nadège BONNEFOUX à Mme Marielle ROCHER, M. Fabrice CHABANEL à Mr Jean-Paul VIGOUROUX

Absents :

Mme Jacqueline ESQUIS, Mr Sébastien SAHUC

Arrivés en cours de séance :

Mme Pauline VIGOUROUX à 19H08 au discours de Monsieur le Maire

Mr Alex COFFY à 20h00 à la délibération 7

La note de synthèse n°14 est retirée compte tenu des restrictions sanitaires

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Lionel RAMADIER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil du 13 décembre 2021.

2. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création d'un emploi relevant du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe appartenant à la filière technique à raison de 31 heures hebdomadaires à compter du 1er février 2022.
- **AUTORISE** le Maire à inscrire ce poste au budget primitif de la commune

La création du poste est votée à l'unanimité

3. Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique territorial

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la suppression, à compter du 1er Janvier 2022, d'un emploi permanent à temps non complet de 20.5 heures d'adjoint technique territorial,
- **DECIDE** la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet de 31 heures d'adjoint technique territorial,
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

La modification du temps de travail est votée à l'unanimité

4. Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création d'un emploi relevant du grade d'adjoint technique territorial appartenant à la filière technique à raison de 30 heures 30 hebdomadaires à compter du 1er janvier 2022.
- **AUTORISE** le Maire à inscrire ce poste au budget primitif de la commune

La création du poste est votée à l'unanimité

5. Attribution d'avantages en nature

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** l'attribution de l'avantage en nature à Madame Sandra BEGHIN à compter du 1er janvier 2022
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget
- **DIT** que les avantages en nature pour les repas sont attribués à Madame Marie-Claude MASSON et Madame Sandra BEGHIN.

Les avantages en nature sont votés à l'unanimité

6. Temps de Travail et organisation du temps de travail

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE la proposition du Maire telle que définit ci-dessus,**

Le temps de travail est voté à l'unanimité.

7. Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire)

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01 /01/2022.**
- **La ou les délibérations instaurant le régime indemnitaire antérieurement sont modifiées ou abrogées en conséquence.**
- **Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.**

Le RIFSEEP est voté à la majorité (1 abstention)

8. Mise en place d'un compte épargne temps

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **Les modalités définies ci-dessus prendront effet à compter du 1er janvier 2022 après transmission aux services de l'Etat, publication et/ou notification, et seront applicables aux fonctionnaires titulaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public employés depuis plus d'un an à temps complet.**

Le compte épargne temps est voté à l'unanimité

9. Taxes foncières des sections

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE le paiement de la taxe foncière des sections défaillantes par la commune pour un montant total de 1 536.00 €**

La prise en charge des taxes foncières est votée à l'unanimité

10. Subvention 2021 de la Commune vers le CCAS

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** ce transfert de 45 000 €, de l'article 657362 de la Commune vers l'article 7474 du CCAS,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer l'écriture avant la fin de l'exercice 2021

La subvention est votée à l'unanimité

11. Assujettissement de l'aménagement de la boulangerie à la TVA

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **PREVOIT** les dépenses et les recettes de ce projet d'aménagement d'une boulangerie seront comptabilisées hors taxe pour être assujetties à TVA
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant de passer ou signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation comptable des opérations.

L'assujettissement est voté à l'unanimité.

12. Décision modificative n°3-2021

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative budgétaire n°3 de l'année 2021 en investissement comme présentée ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer les écritures budgétaires sur l'année 2021

La décision modificative est votée à l'unanimité.

13. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2022

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2022 de la commune de POLIGNAC, à procéder à l'engagement, la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement comme défini dans le tableau ci-dessus soit 23 703.32 € (crédits afférents au remboursement de la dette non-compris),

Les autorisations de mandatement sont votées à l'unanimité

14. Grosses réparations de la voirie communale : Plan de financement et demande de subvention D E T R 2022

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le plan de financement tel que ci-dessus pour 121 092,80 €HT,
- **soit 145 311,36 € TTC ;**
- **SOLLICITE** une aide financière auprès de l'Etat au titre de la **DETR 2022 ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à SIGNER et TRANSMETTRE** tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
- **INSCRIT** cette opération au budget 2022.

La DETR est votée à l'unanimité.

15. Rénovation énergétique du chauffage de la maison communale : Plan de financement et demande de subvention D S I L 2022

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le plan de financement tel que ci-dessus pour 94 159,33 € HT, soit 99 338,09 € TTC ;
- **SOLLICITE** une aide financière auprès de l'Etat au titre de la **DSIL 2022 ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à SIGNER et TRANSMETTRE** tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
- **INSCRIT** cette opération au budget 2022.

La DSIL est votée à l'unanimité.

16. Extension du réseau basse tension impasse des Rochers- Tressac – M. BRENAS Olivier

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **INSCRIT** à cet effet la somme de 280 €uros au budget 2022.

L'extension est votée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 08.



**Le Maire,
M. Jean-Paul VIGOUROUX.**